

NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au Compte Financier Unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

L'objectif du CFU est de rendre l'information financière plus simple et plus lisible.

Dans un seul document, le CFU présente à la fois des données d'exécution budgétaire et des informations patrimoniales : ces données se complètent pour permettre de mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

La lecture de l'exécution budgétaire modernisée se complète d'une **vision patrimoniale**.

Le bilan présente notamment la valeur des biens immobilisés, le niveau des créances et des dettes en fin d'exercice. Vous pourrez donc approfondir l'analyse au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données.

Les « états annexés » (en partie IV) apportent des informations complémentaires budgétaires, comptables ou de gestion.

Ils correspondent à certaines annexes des comptes administratifs. Par mesure de **simplification**, des états qui ne sont plus jugés utiles ont été supprimés pour mettre en lumière les informations les plus pertinentes.

Avec une procédure de confection du CFU entièrement dématérialisée, des **contrôles automatisés** de cohérence se font entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux des services en amont.

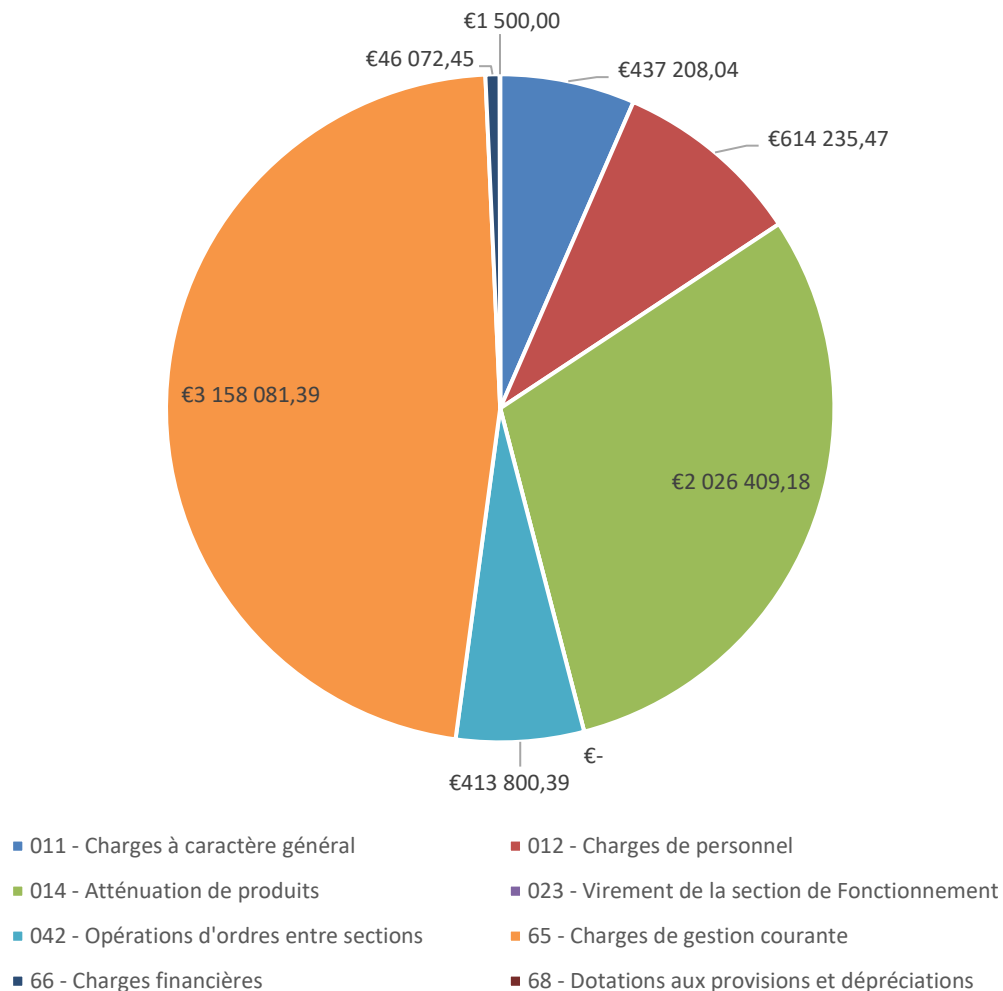
1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les dépenses

Elles se composent des :

- Charges à caractère général – Chapitre 011 : achats stockés et non stockés, prestations de services extérieures, frais de communication et de publication, entretien et réparations.
- Dépenses de personnel – Chapitre 012
- Atténuations de produits – Chapitre 014 : reversements effectués par la Communauté de Communes à ses communes membres et à l'Etat.
- Virement de la section de fonctionnement – Chapitre 023
- Dotations aux amortissements – Chapitre 042
- Autres Charges de gestion courante – Chapitre 65 : Versements de subventions, participations obligatoires et contingents, indemnités.
- Charges financières – Chapitre 66
- Dotation aux provisions et dépréciations – Chapitre 68

Réalisé 2025 pour 6 697 306,92 €



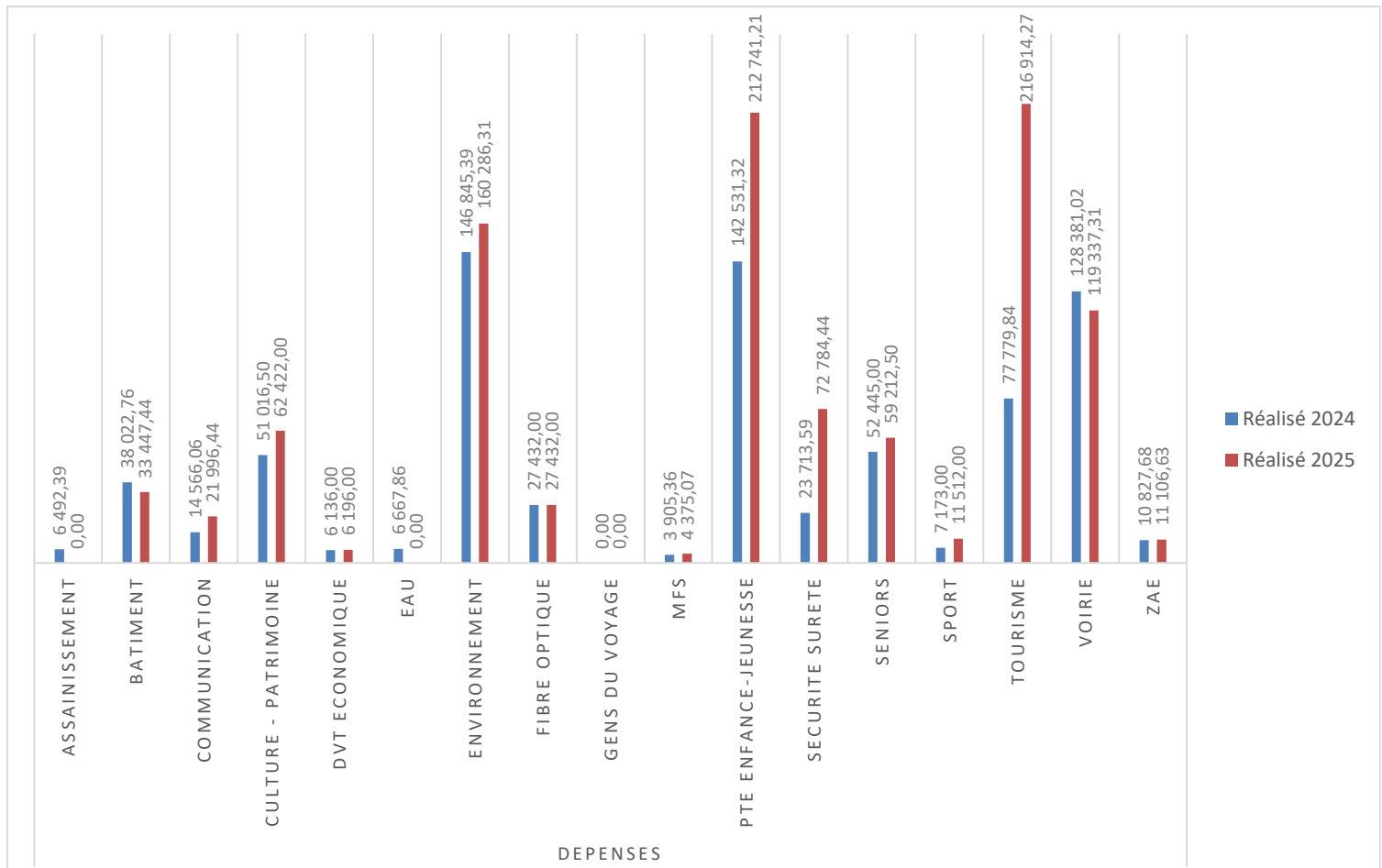
En bref :

Section Fonctionnement	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution du réalisé 2024/2025
DEPENSES	6 092 330,22 €	6 697 306,92 €	10%
011 - Charges à caractère général	407 281,77 €	437 208,04 €	7%
012 - Charges de personnel	616 664,98 €	614 235,47 €	0%
014 - Atténuation de produits	1 890 033,35 €	2 026 409,18 €	7%
023 - Virement de la section de Fonctionnement	- €	- €	0%
042 - Opérations d'ordres entre sections	249 710,64 €	413 800,39 €	66%
65 - Charges de gestion courante	2 884 876,87 €	3 158 081,39 €	9%
66 - Charges financières	40 362,61 €	46 072,45 €	14%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	3 400,00 €	1 500,00 €	-56%

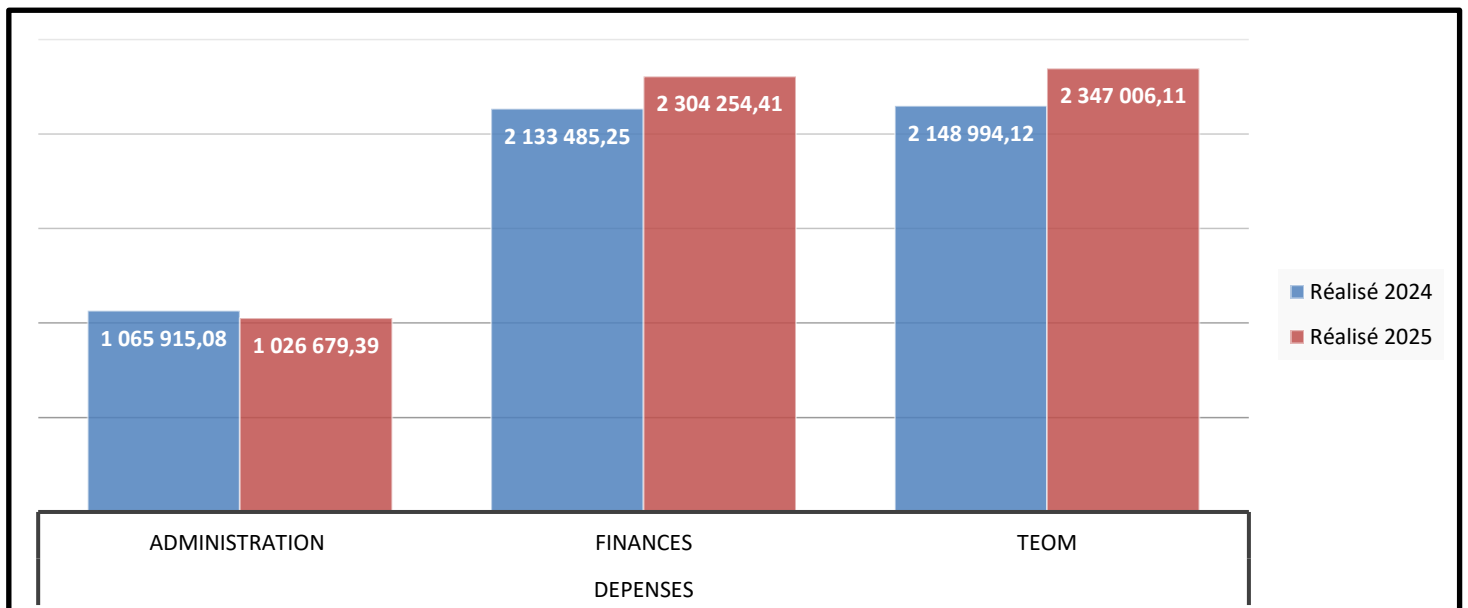
* Pour l'exercice 2025, les dépenses liées au tourisme pour la CCVVS sont de 31 104.91 €. Ce montant inclut notamment les charges relatives à La Gabelle, au bac de Vétheuil, aux amortissements, à Val d'Oise Tourisme, l'abonnement et à la maintenance du site informatique (ALOA), les charges de personnel.

Ce total est présenté hors taxe additionnelle, laquelle représente un montant de 188 340.18 €.

Comparatif des dépenses totales par compétence (hors administration, finances et TEOM)
2024-2025

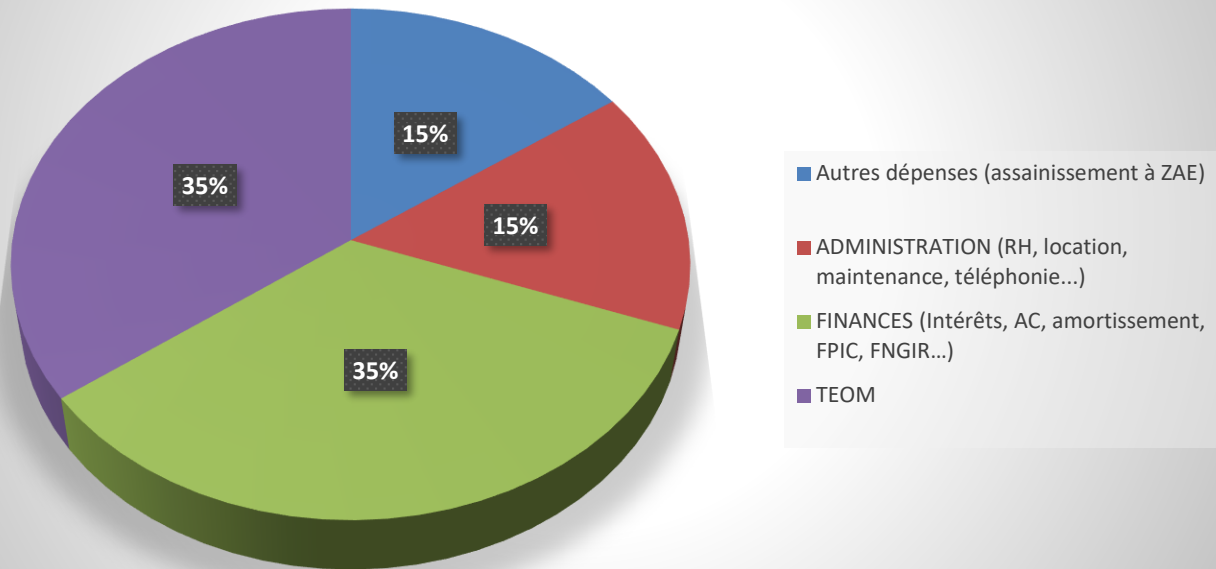


Comparatif des dépenses totales par compétence (administration, finances et TEOM) 2024-2025

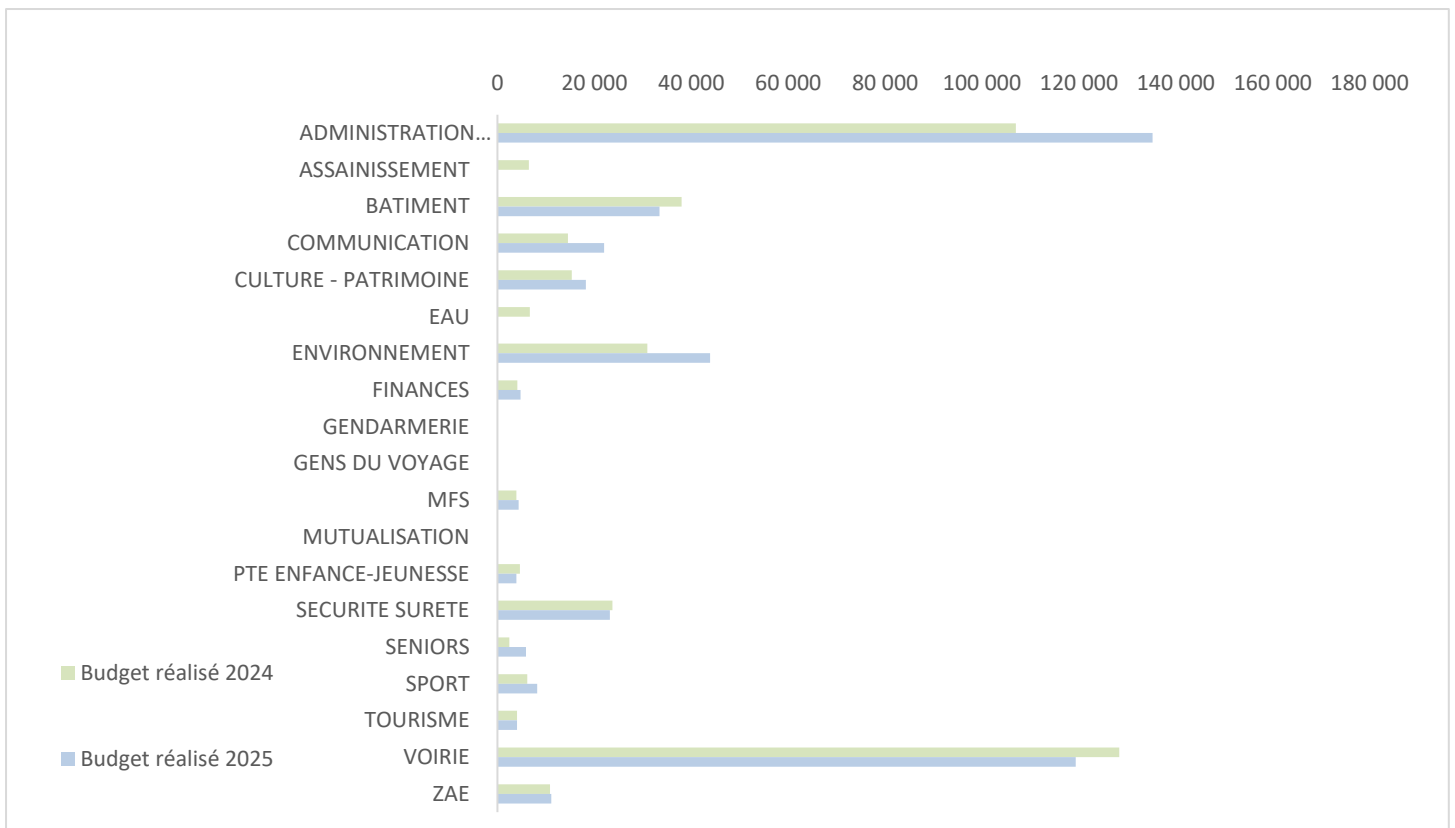


Répartition en % des compétences.

Vue globale sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement 2025



Evolution des dépenses du chapitre 011 – Charges à caractères générales 2024-2025 réalisé (par domaines)



○ Les charges à caractère général (montants arrondis) :

Il est constaté une évolution de 7% sur ce chapitre de dépenses. Cette hausse s'explique principalement par :

- L'organisation de la fête de l'intercommunalité ;
- La croisière seniors (en tenant compte des recettes des participants)
- La participation des entrées de la piscine
- Les opérations de salage
- L'entretien des bâtiments
- Conseils.

Les dépenses d'énergie restent globalement stables lorsqu'on les rapporte aux surfaces concernées, à l'exception du poste gaz pour le gymnase, qui progresse. Le poste "eau", quant à lui, est en diminution.

○ Les dépenses de personnel :

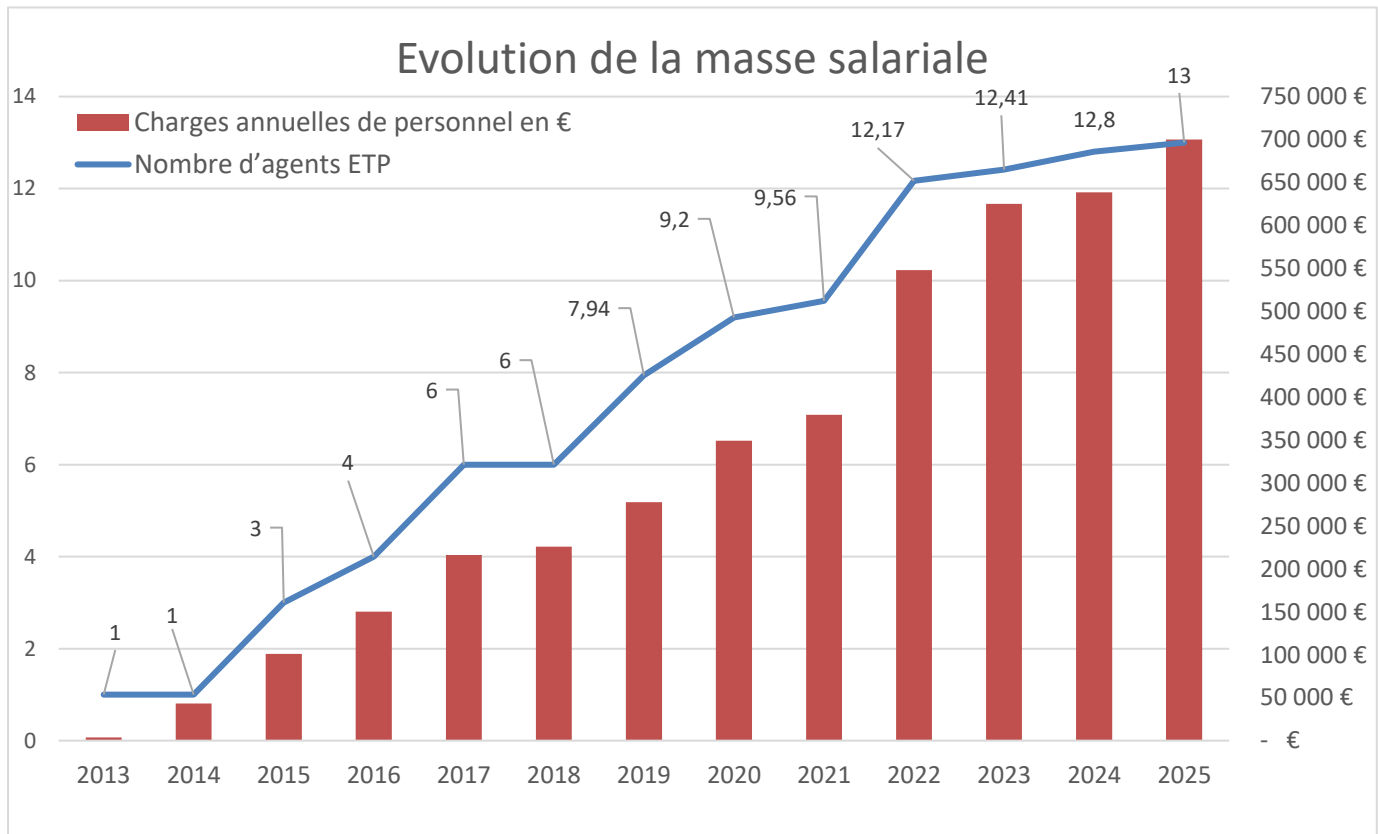


Tableau AEFF

	2024	2025
Coût salarial brut + primes	417 027,57 €	407 661,06 €
Cotisations sociales	166 695,56 €	196 559,57 €
Autres charges (mutuelle et maintien salaire)	4 032,00 €	4 478,00 €
	170 727,56 €	201 037,57 €
Coût salarial TOTAL	587 755,13 €	604 220,63 €
Coût par habitant	34,57 €	35,54 €

○ Les atténuations de produits :

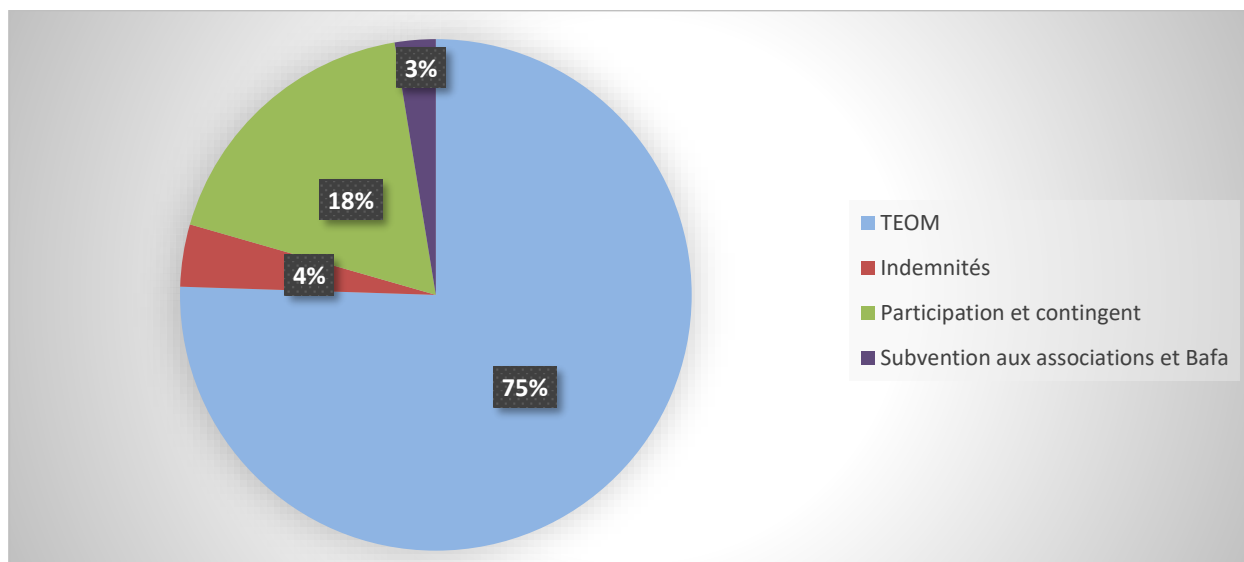
Depuis le passage de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine en fiscalité professionnelle unique, l'intercommunalité perçoit en lieu et place de ses communes membres la fiscalité professionnelle du territoire et une dotation de compensation de l'Etat suite à la réforme de la taxe professionnelle. Ces attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de la Communauté de Communes, notamment lorsqu'il y a des transferts de compétences et de charges. C'est une dépense obligatoire.

Les reversements à l'Etat comportent des prélèvements de recettes au bénéfice de l'Etat tels que :

○ FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) : Il permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale (montant stable à 47 309 €)

○ FPIC (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) : Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées (109 678 € en 2024 / 119 886 € en 2025)

○ Autres Charges de gestion courante :



o Charges financières :

Les dépenses liées à ce chapitre sont les services bancaires et assimilés ainsi que les intérêts d'emprunt.

L'évolution en 2025 s'explique par l'emprunt pour la revitalisation de la ZAE Demi-Lune.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Annualité des intérêts	11 966.54 €	11 202.37 €	10 816.25 €	9 859.76 €	23 257.71 €	40 336.39 €	45 155.37 €
Intérêts courus non échus	-	5 598.37 €	- 222.21 €	- 459.59 €	1 810.20 €	26.22 €	917.08 €

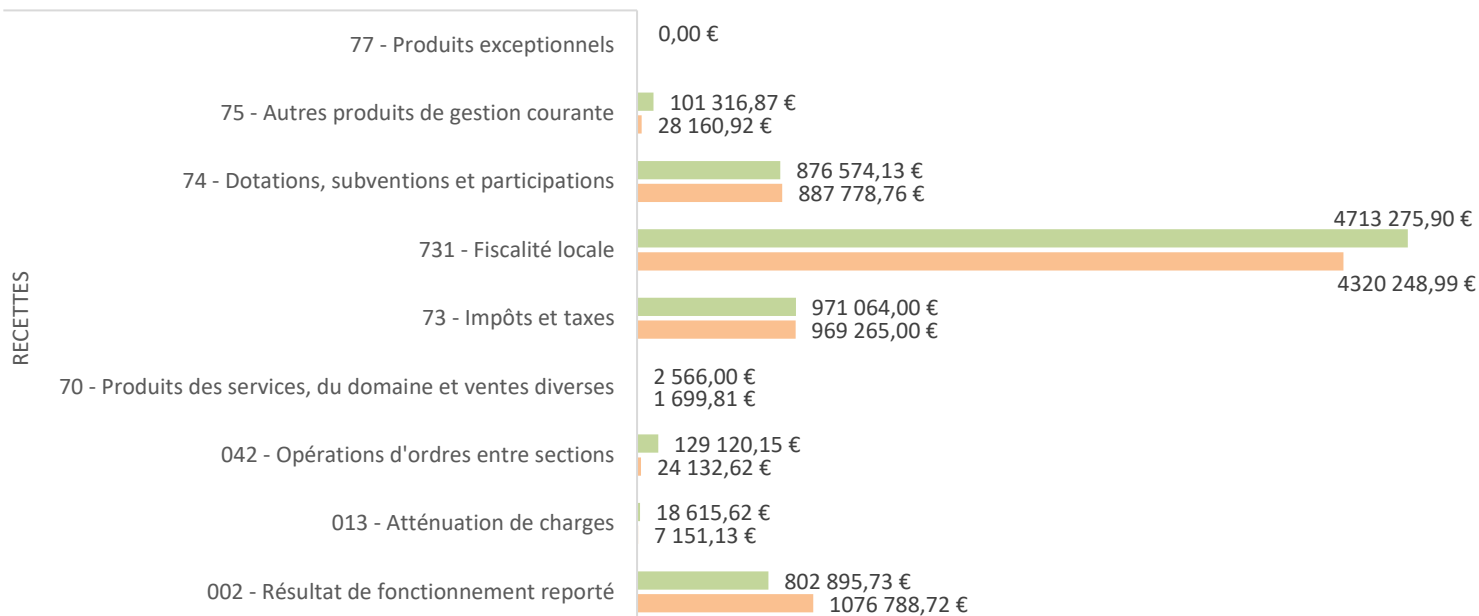
B – Les Recettes

Elles se composent des :

- Atténuations de Charges – Chapitre 013 : remboursement de frais liés au personnel
- Produits des services, du domaine et ventes diverses – Chapitre 70
- Impôts et taxes – Chapitres 73 (CVAE, fraction de compensation...)
- Impôts et taxes – Chapitres 731 (impôts directs, TEOM, GEMAPI, taxes de séjour et taxes additionnelles)
- Dotations, subventions et participations – Chapitre 74
- Autres produits de gestion courante – Chapitre 75
- Produits financiers – Chapitre 76
- Recettes exceptionnelles – Chapitre 77
- Amortissements de subventions – Chapitre 042

Évolution des recettes de fonctionnement

■ Réalisé 2025 ■ Réalisé 2024



En bref :

Section Fonctionnement	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution du réalisé 2024/2025
RECETTES	7 315 225,95 €	7 615 428,40 €	4%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 076 788,72 €	802 895,73 €	-25%
013 - Atténuation de charges	7 151,13 €	18 615,62 €	160%
042 - Opérations d'ordres entre sections	24 132,62 €	129 120,15 €	435%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 699,81 €	2 566,00 €	51%
73 - Impôts et taxes	969 265,00 €	971 064,00 €	<1%
731 - Fiscalité locale	4 320 248,99 €	4 713 275,90 €	9%
74 - Dotations, subventions et participations	887 778,76 €	876 574,13 €	-1%
75 - Autres produits de gestion courante	28 160,92 €	101 316,87 €	260%
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	0%

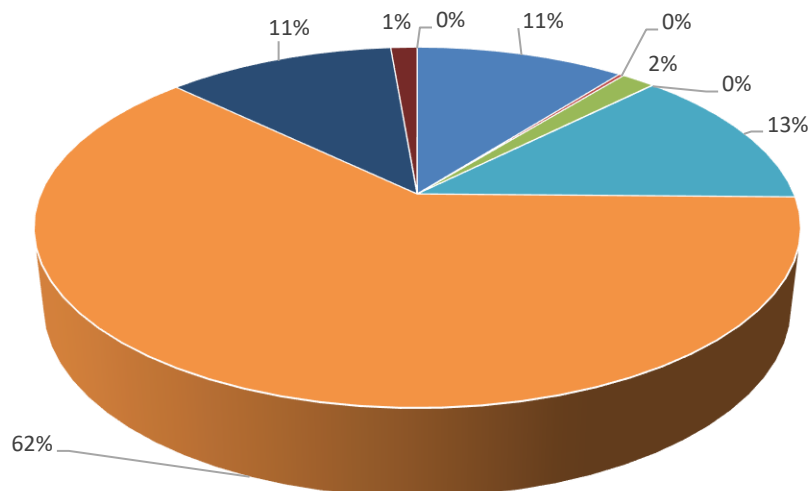
*731 - Impôts et taxes : dont la taxe de séjour et la taxe additionnelle reversée au département, à la Région et à Ile de France Mobilités.

* En 2025, les recettes issues de la taxe de séjour pour la CCVVS sont de 79 512.44 €, hors taxe additionnelle. Cette dernière représente un montant de 157 284.46 €. En 2025, un hébergeur a versé un reliquat au titre des années antérieures.

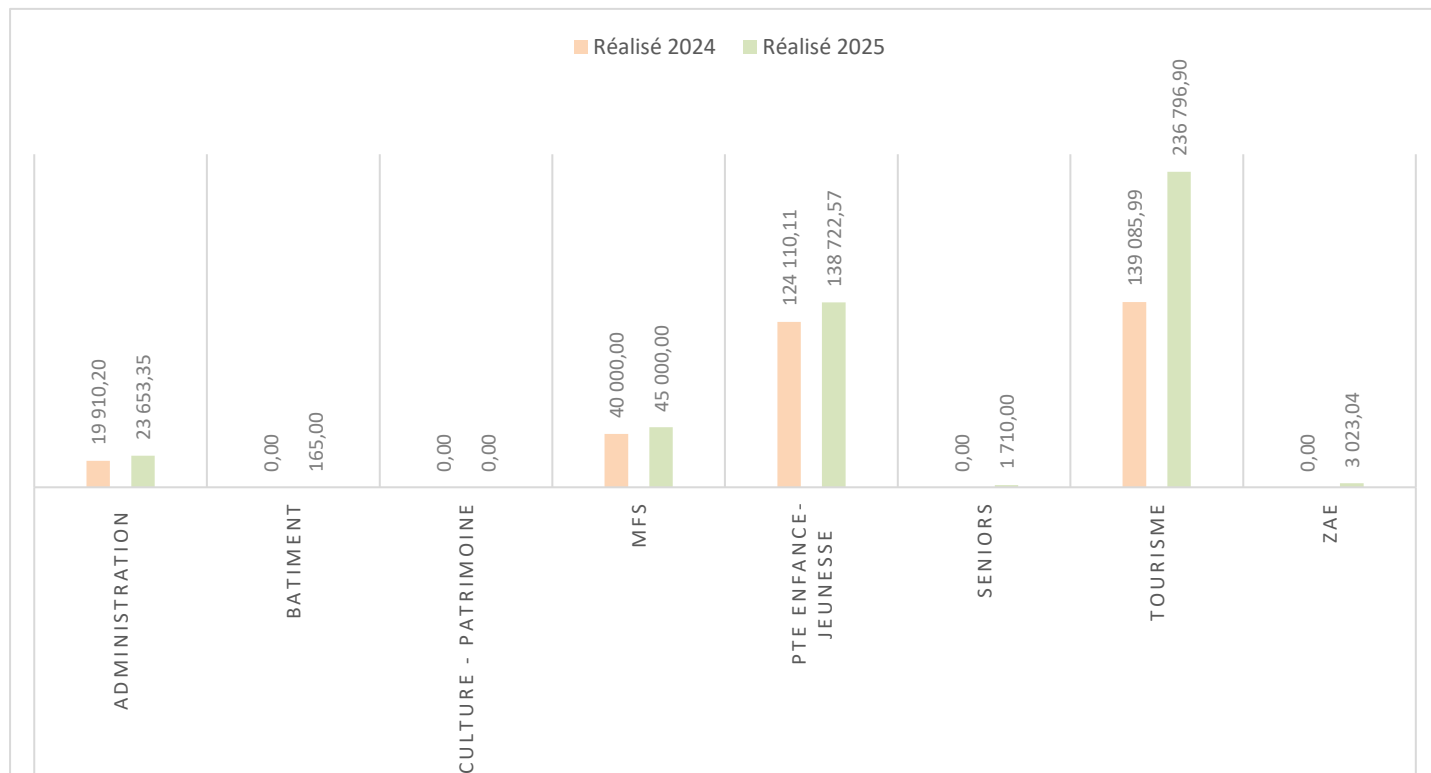
Le delta recettes taxe de séjour moins les dépenses tourisme est de + 48 407.53 €

Réalisé 2025

- 002 - Résultat de fonctionnement reporté
- 013 - Atténuation de charges
- 042 - Opérations d'ordres entre sections
- 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses
- 73 - Impôts et taxes
- 731 - Fiscalité locale
- 74 - Dotations, subventions et participations
- 75 - Autres produits de gestion courante
- 77 - Produits exceptionnels



Comparatif des recettes totales par compétence (hors finances, TEOM) 2024-2025



Comparatif des recettes totales par compétence (finances, TEOM) 2024-2025



○ Atténuation de charges :

Dans ce chapitre, sont comptabilisés les remboursements de charges de personnel (congrés maladie et solde 2024 CRTE)

○ Opérations d'ordres entre sections (Amortissements de subventions) :

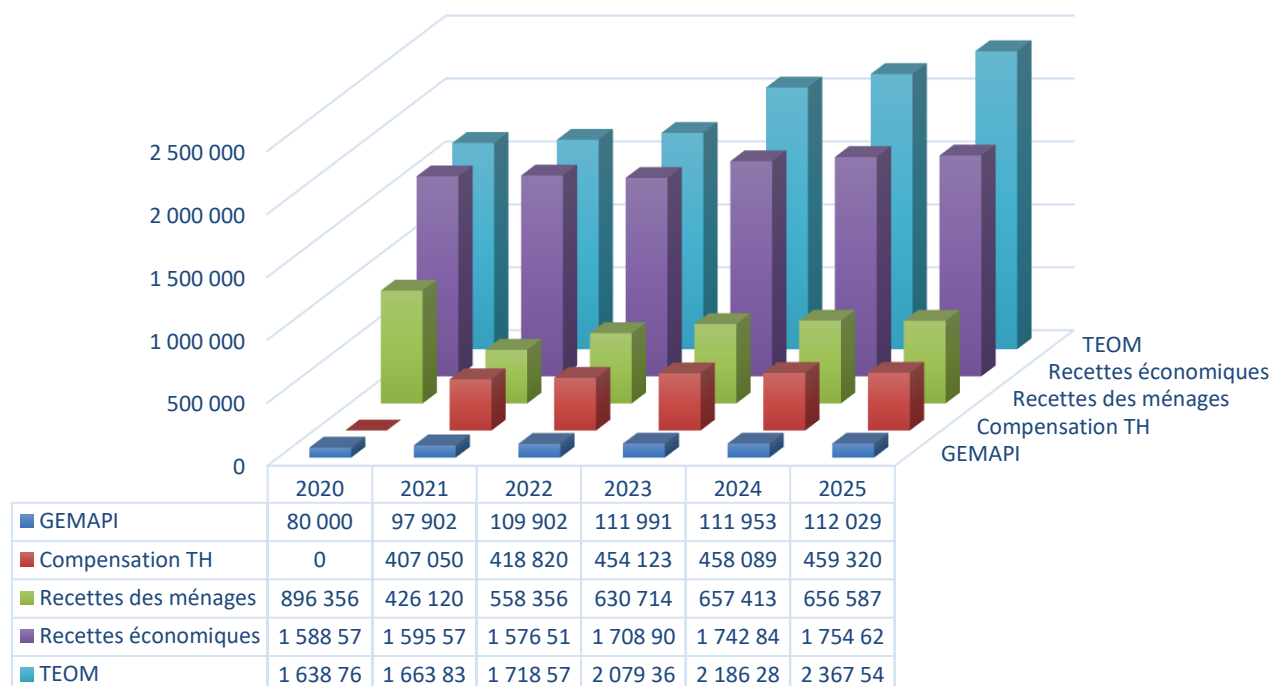
Ces amortissements sont de 129 120 €

○ Produits des services, du domaine et ventes diverses :

Ces recettes correspondent au service commun de reprographie et à une participation exceptionnelle (transport croisière séniors).

○ Impôts et taxes/Fiscalité locale :

Evolution recettes fiscales



GEMAPI : il est rappelé que pour 114 000€ appelé, nous ne touchons que ≈ 112 000€, 2 000€ étant attribués à l'Etat pour la gestion de la collecte.

○ Les dotations et participations :

La communauté de communes perçoit :

- Des dotations de l'Etat telles que la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation (reversée aux communes dans le cadre des attributions de compensation), une compensation partielle de la TVA sur des dépenses spécifiques,
- Des participations de la CAF pour les nombreuses actions menées autour de la petite enfance et de la jeunesse,
- Des aides de l'Etat (France Services) sur le financement de poste à statut particulier.

Le montant final 2025 :

- De la dotation d'intercommunalité est de 269 158 € (-5.40%) ;
- De la dotation de compensation est de 287 781 € (-3.63%).

Ainsi, au total, la DGF de la communauté de communes atteint 556 939 €.
(583 156 € pour l'année 2024).

Les autres recettes

Pour les recettes versées par la CAF et générées par le fonctionnement de nos structures & actions sur l'enfance, la petite enfance et la jeunesse, elles ont été de 129 723 €.

Les allocations compensatrices des impôts locaux par l'Etat ont atteint 97 383 €.

Les recettes perçues au titre du chapitre 74 ont diminué de 1,26%.

○ Autres produits de gestion courante :

Cette recette correspond principalement au loyer versé par le délégataire de la crèche située à Vétheuil.

○ Produits exceptionnels :

Ces produits sont des régularisations d'écritures rattachées de l'exercice précédent.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

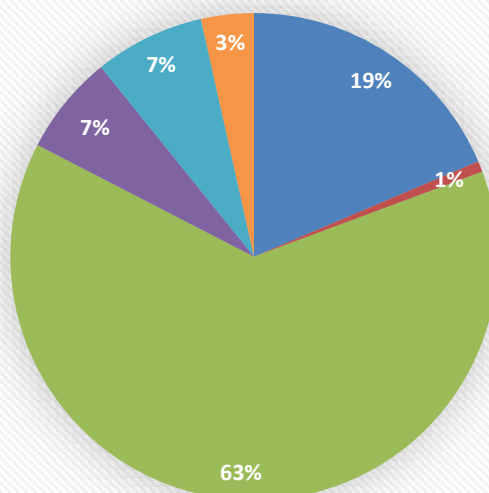
A – Les dépenses

Les dépenses totales d'investissement en 2025 sont de 2 645 040,57 € (amortissements inclus).

Les dépenses d'investissement en 2025 ont concerné principalement les 6 programmes suivants :

- La voirie ;
- La vidéoprotection ;
- L'extension du siège et de la France service ;
- Les travaux de revitalisation de la Demi-Lune ;
- Les aménagements de lutte contre les dépôts sauvages ;
- Etudes des transferts de compétences eau et assainissement ;

Dépenses - 6 projets d'investissements 2025



■ Voiries

■ Videoprotection

■ Travaux de revitalisation ZAE

■ Aménagement lutte contre les dépôts sauvage

■ Extension du siège

■ Etudes des transferts de compétences eau et assainissement

Remboursement du capital global des prêts

Année Capital
01/01/2025 1 603 023,05 €

Année	Capital amorti N	Intérêts N	Capital restant dû 01/01 N+1
2025	103 696,91 €	45 155,37 €	1 499 326,14 €
2026	144 924,45 €	43 682,46 €	1 358 967,13 €
2027	147 727,64 €	40 386,38 €	1 211 615,88 €
2028	150 628,10 €	36 993,03 €	1 061 379,33 €
2029	153 629,47 €	33 520,51 €	908 157,17 €
2030	129 301,92 €	29 935,98 €	779 206,84 €
2031	98 507,30 €	26 772,86 €	677 301,17 €
2032	101 198,09 €	24 052,16 €	576 407,60 €
2033	60 394,86 €	21 238,50 €	516 329,66 €
2034	62 768,87 €	18 864,49 €	453 890,62 €
2035	65 236,78 €	16 396,58 €	388 997,10 €
2036	67 803,33 €	13 831,04 €	321 551,99 €
2037	70 469,39 €	11 163,97 €	251 454,33 €
2038	69 132,34 €	8 391,34 €	182 708,92 €
2039	59 255,95 €	5 938,69 €	123 855,63 €
2040	46 989,68 €	3 773,00 €	77 284,99 €
2041	43 937,41 €	2 014,31 €	33 783,68 €
2042	22 934,43 €	341,43 €	0,00 €

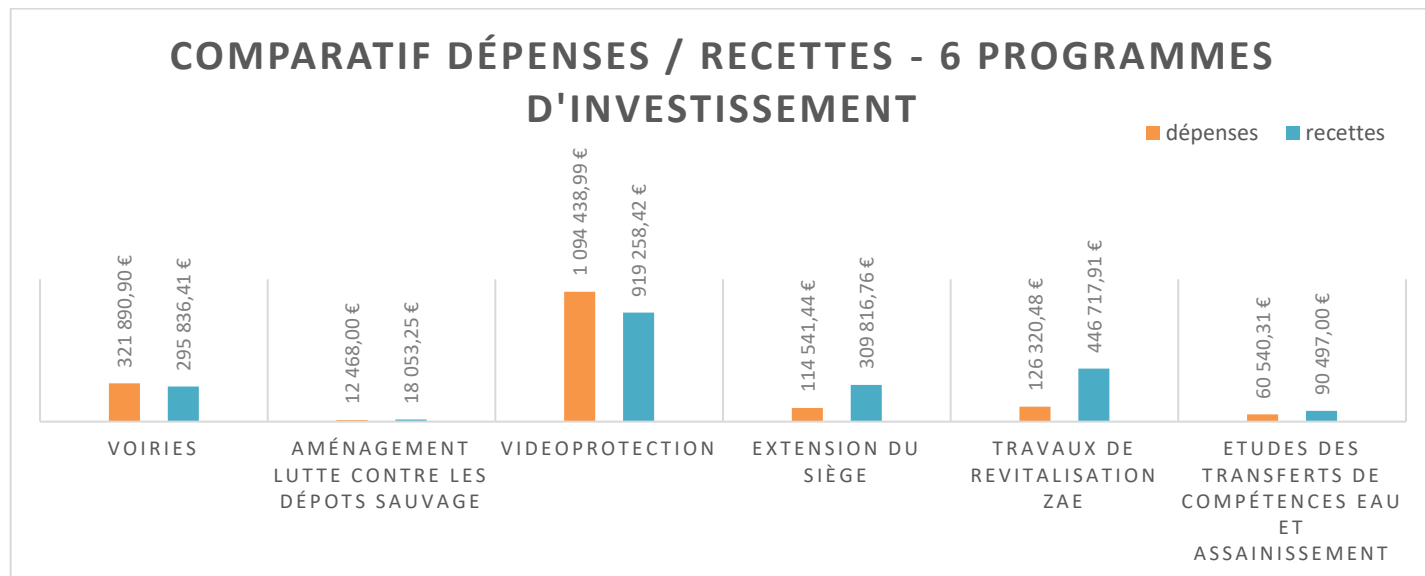
B – Les recettes

Les recettes d'investissement en 2025 ont pour origine :

- Le FCTVA (Fond de Compensation de la TVA)
- Subventions (Etat, Région Ile-de-France, Département, Préfecture...)
- Amortissement des immobilisations

Recettes totales d'investissement en 2025 hors report de l'excédent : 2 761 476,20 €

Concernant les 6 grands projets 2025, le rapport dépenses/recettes est le suivant :



Il n'y a pas eu de versement d'avances au budget annexe Extension zone d'activités de la Demi-Lune en 2025

Nota : concernant les programmes vidéoprotection, revitalisation, au regard de leur stade de déploiement, le recouvrement des recettes n'a pas pu être effectué dans leur globalité et sont en cours.